

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

*fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne,
au titre de l'année 2022, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile*

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 71-917 du 8 novembre 1971 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 19 novembre 2014 fixant le règlement, la nature et le programme des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2021 fixant la composition du jury du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2022 ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2022 fixant le nombre et la répartition des places offertes, au titre de l'année 2022, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile par concours et examen professionnel ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2022 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne, au titre de l'année 2022, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 2 mai 2022 ;

ARRETE

Article unique – Sont déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne, au titre de l'année 2022, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile les deux candidats qui suivent, classés par ordre de mérite :

Rang	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	NOUALHAGUET	Flavien
2	Monsieur	KA	Bassirou

Fait le 04/05/2022

Pour le Ministre et par déléguation
Le chef du bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR